

Règlement de circulation du secteur piétonnier

2-4, rue du Docteur Gautrez 63000 Clermont-Ferrand Police municipale [Police municipale](#)

2. Circuler dans le secteur piétonnier

Accès et stationnement

De 5h à 11h30	L'accès à la zone piétonne est libre pour les livraisons.
De 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 5h	L'accès est contrôlé au moyen d'une carte badge délivrée aux riverains.
Du lundi au samedi de 13h30 à 18h30	L'accès est interdit.

Le **stationnement des véhicules** est interdit sur l'ensemble du secteur piétonnier. Seul l'arrêt pour livraison et desserte des riverains est autorisé pendant le temps strictement nécessaire au chargement ou au déchargement du véhicule (durée maximum 30 minutes).

Le poids total autorisé en charge des véhicules circulant dans les zones piétonnes est limité à 12 tonnes et à 7 tonnes entre la rue Saint-Dominique et la rue Blatin.

Attention !

Les véhicules ne sont pas prioritaires, ils doivent respecter le passage des piétons, du tramway et surtout circuler au pas.

Centre historique	<ul style="list-style-type: none">• Accès libre pour les livraisons tous les jours de 5h à 11h30.• Accès contrôlé de 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 5h.• Interdit de 13h30 à 18h30 sauf le dimanche.
Marché Saint-Pierre	<ul style="list-style-type: none">• Accès libre pour les livraisons tous les jours, sauf les samedis et dimanches de 5h à 9h et de 16h à 17h30.• Accès libre pour les livraisons les samedis et veilles de fête de 5h à 8h, de 16h à 17h30 et de 19h à 20h.• Accès contrôlé en dehors de ces plages horaires.
Place de la Victoire	<ul style="list-style-type: none">• Accès contrôlé permanent.
Place de Jaude	<ul style="list-style-type: none">• Accès libre pour livraison tous les jours de 5h à 11h30.• Accès contrôlé de 11h30 à 13h30.• Interdit de 13h30 à 18h30

Qui est concerné ?

> **Les possesseurs d'un garage ou d'un emplacement de parking (hors domaine public) et dont l'accès se fait à partir d'une zone piétonne.**

> **Les riverains et commerçants ne possédant pas de garage**

À l'exception des dimanches et jours fériés, l'accès est impossible de 13h30 à 18h30. En dehors de ces heures, la zone est accessible pour un temps limité à 30 minutes. Le ticket horodaté délivré à l'entrée doit être visible de l'extérieur du véhicule.

> **Les entreprises de livraison, de déménagement, de travaux...**

Livraisons possibles tous les jours ouvrables de 5h à 11h30 puisque les bornes sont abaissées. Les

déménagements, les travaux... sont soumis à une autorisation délivrée par la Ville.
L'imprimé de demande est à remplir et à retourner à la Police Municipale au minimum 7 jours à l'avance, par courrier, par fax ou par email. L'autorisation délivrée est à retirer également auprès du service de Police municipale.

> Les services d'urgence, de sécurité, de réseaux et de propreté

Tous ces services sont équipés de cartes d'accès permanent.

Police Municipale

9, rue Saint-Adjutor

Tél. 04 73 42 63 22 / Fax 04 73 42 69 06

Email : police@ville-clermont-ferrand.fr

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h à 16h.

Documents joints

circuler4.pdf

PDF | 98.29 Ko

circuler3.pdf

PDF | 84.74 Ko

Formulaire.pdf

PDF | 76.11 Ko